

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, comme les autres, je pense qu'il est très difficile de présenter en 15 minutes toutes mes idées sur la question. C'est pourquoi j'essaierai d'écourter mes remarques et l'expression de mes pensées sur la motion et l'amendement. Je dirai que je suis extrêmement fier et honoré d'appartenir à un parti politique qui a eu une opinion constante sur la question depuis que je suis député. Le parti qui a précédé le NPD, c'est-à-dire le CCF, se préoccupait constamment de pêcheries et de la limite internationale de 12 milles. La question internationale du plateau continental faisait l'objet de ses préoccupations constantes.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir prendre la parole sur cette motion qu'a présentée le parti conservateur. Nous déplorons que cette motion soit imparfaite en ce qu'elle ne mentionne pas la pêche au saumon au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Pourtant, nous sommes bien aise de constater que l'amendement qu'a proposé le député de Comox-Alberni (M. Barnett) y a remédié. Aucun autre poisson anadrome n'est en cause mais ce n'est pas, à l'heure actuelle, une question importante du point de vue de la pêche commerciale. Quiconque s'est attaqué à cette question dans le passé sait que le combat a été ardu. Nous savons également que la motion qu'a présenté le parti conservateur est une autre phase de ce combat. Je dois dire que c'est avec le député de Malpèque (M. MacLean), alors ministre des Pêcheries, que nous avons eu le plus de difficultés. Durant cette période, nous nous sommes heurtés à une obstination absolue, à laquelle s'ajoutaient l'indifférence et le manque d'intérêt.

À mon avis, nous devrions rendre hommage à une très petite nation du monde pour la façon dont elle a réglé la question de la préservation de ses pêcheries. Nous devrions exprimer notre gratitude à l'Islande pour sa ténacité et sa prévoyance à cet égard. Les nations côtières du monde ont envers l'Islande une dette qu'elles ne pourront jamais rembourser parce qu'il s'agit d'une dette de cœur qui aura des conséquences dans l'avenir. C'est l'Islande qui a établi un précédent pour les États côtiers en ce qui concerne la limite des 12 milles. Elle a déclaré unilatéralement une limite de 12 milles; et elle a dû lutter contre la Grande-Bretagne à cet égard. Dans les conseils mondiaux il n'y eut aucun autre pays pour appuyer cette position. En dépit des bonnes paroles du ministre des Pêches (M. Davis) au cours des derniers jours et des dernières semaines, nous regrettons sur le plan national, en ce qui nous concerne, au moins, que le Canada n'ait pas déclaré ouvertement et publiquement son appui pour la position prise par l'Islande désireuse de conserver ses pêcheries en tant qu'État côtier.

L'Islande parle maintenant d'une limite de 50 milles parce que ceci circonscrit une zone de l'Islande et que c'est une façon de mesurer le plateau et les talus continentaux. Cette limite de 50 milles coïncide assez bien avec le plateau et les talus continentaux en ce qui concerne le Canada. Je souhaite à l'Islande de réussir dans son conflit avec la Grande-Bretagne.

Les précédents en droit international sont nés traditionnellement et historiquement de l'action unilatérale de la part d'un État. Très rarement le droit international n'a été établi par un accord entre les nations. La Grande-Bretagne, qui portait peut-être un nom différent autrefois, a établi unilatéralement une limite de 3 milles parce que c'était la distance que pouvait couvrir ses batteries côtières. La Grande-Bretagne a pu exercer cette juridiction territoriale en disant qu'elle pouvait tirer à 3 milles au

Pêches

large et que si les navires de pêche étrangers venaient plus près ils étaient en danger.

Ce fut l'Islande qui établit la limite des 12 milles, et le monde l'accepta. Il y a quelques années, le Pérou établit une limite de 200 milles à sa zone de pêche, mais cette limite suscita d'autres problèmes que ceux qu'on peut concevoir à propos de nos zones de pêche territoriales. Après que le Canada eut consulté les États-Unis, il proclama unilatéralement une zone de pêche de 9 milles. Il le fit seulement après un échec à 2 conférences internationales sur le droit de la mer et une discussion en vue de faire figurer ce sujet à l'ordre du jour des Nations-Unies.

Dans l'histoire, le Canada a toujours été faible lorsqu'il s'agissait d'imposer son autorité sur ses propres ressources, en particulier celles de la mer. En général, à une exception près, à la suite de discussions avec feu le président Kennedy lorsqu'on l'avait assuré que les pêcheurs américains auraient le droit de pêcher à l'intérieur de la zone de pêche de neuf milles et après avoir promis de ne pas empiéter sur la prétendue position historique des États-Unis, nous n'avons jamais pris une position unilatérale. Le reste du temps nous avons sollicité consentement, accord et conciliation de la part d'autres pays pour s'adonner à des activités que nous devrions entreprendre nous-mêmes pour notre propre conservation et aussi notre amour-propre. Même lors des négociations qui ont eu lieu il y a quelque temps au sujet de l'entente États-Unis-Canada ou Canada-États-Unis, soit l'entente réciproque à propos de la pêche, nous avons capitulé. Nous nous sommes refusés d'adopter une position ferme. Hélas, c'est depuis trop longtemps l'attitude qu'adopte le Canada face à de telles questions. Nous avons besoin de détermination, d'une déclaration unilatérale forte non rédigée en jolis termes par les rédacteurs du ministre des Pêches à son intention. Ce qu'il nous faut ce sont des actes et des déclarations qui veulent dire quelque chose.

● (2150)

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a besoin de conseils sur la façon de traiter le sujet, il n'a pas à chercher bien loin, il y a le beau-père du premier ministre (M. Trudeau), M. Jimmy Sinclair, car lorsqu'il était ministre des Pêches du pays, nous savions où nous allions. Depuis qu'il a quitté son poste et a été défait, la position du Canada en matière de pêches à l'échelle internationale s'est détériorée. Sans des gens comme Jimmy Sinclair et George Clark, le sous-ministre des Pêches, sans leur détermination, il n'y aurait jamais eu l'Entente du fleuve Fraser avec les États-Unis, parce que celle-ci a fait suite à une prise de position stricte face aux États-Unis.

Je compare la position prise à cette époque avec l'attitude faible et peureuse prise par le gouvernement actuel à l'égard des négociations qui, apparemment, viennent tout juste d'être conclues avec les États-Unis. Nous n'avons pas besoin des discours fastidieux du ministre au sujet des zones de 200 milles ou plus ou moins. Nous avons plutôt besoin d'une déclaration d'intention. Il faut, en tant que nation, prendre certaines initiatives en ce qui concerne nos propres pêches. Il le faut pour notre propre intégrité, notre respect envers nous-mêmes et notre unité.

Nous avons à cet égard une obligation envers les générations futures pour ce qui est des ressources alimentaires du monde. Jusqu'ici, à notre vif regret, nous avons traité cette obligation comme une question à négocier et à régler avec tous les ménagements de la diplomatie. Cette façon d'aborder le problème nous a valu d'avoir été dupés par les autres pays du monde. Il nous faut une déclaration qui